



## EXTRAIT DE RÉOLUTION

---

Extrait du procès-verbal adopté lors de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, tenue au lieu habituel des délibérations, mercredi 6 février 2019 à laquelle sont présents les conseillers dont les noms suivent : Mario Talbot, Sylvie Van Dersmissen, Jean-Marie Desroches et Roger Brunelle.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale et sec-trésorière.

---

### RÉSOLUTION 2019-02-028

---

#### 8.4. Avis motion du règlement 277-19-003 pour des travaux de réfection-Croissant l'Heureux

**Avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Jérôme Guertin qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 277-19-003 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 165 000 \$ pour des travaux de réfection de la conduite-Croissant l'Heureux.

**Adoptée**

Extrait certifié conforme,  
Ce 7 février 2019

Nancy Fortier, gma  
Directrice générale et sec-trés.

Marc Lavigne  
Maire

Le procès-verbal incluant la présente résolution sera adopté à une date ultérieure